



ENQUÊTE

Le tutorat en libéral

Pour faciliter l'accueil des stagiaires

Accueillir un-e stagiaire, c'est une occasion de faire découvrir le métier d'infirmier-e libéral-e et de transmettre notre savoir-faire. C'est une rencontre riche d'enseignement... et pas que pour l'étudiant-e !

La prise en charge des soins à domicile, alternative à l'hospitalisation, connaît un fort développement. Ce recours aux soins infirmiers à domicile est essentiellement assuré par un-e infirmier-e libéral-e. Sur le territoire national, les effectifs ont augmenté de 146 % depuis 1980 représentant actuellement 12 % des IDELs en activité. Pour qu'un jour, les étudiant-es choisissent d'exercer en libéral, elles-ils doivent découvrir le secteur. Il est nécessaire de les former aux évolutions de notre métier et de leur faire découvrir notre mode d'exercice.

Plusieurs outils pour faciliter l'accueil de stagiaires Depuis janvier 2015, un projet de soutien à la formation des infirmier-es libéraux-ales au tutorat est développé en partenariat avec les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), l'ARS et l'URPS.

Il vise à inciter les IDELs à accueillir les étudiant-es. Des séances de sensibilisation à l'accueil de stagiaire en milieu libéral et un guide du tutorat vous sont proposés.

En Mayenne, une plateforme de stage en ligne est en cours d'expérimentation. Elle vous permet d'indiquer vos périodes d'accueil. Ces disponibilités sont ensuite transmises aux IFSI du territoire. Si le test s'avère concluant, la plateforme pourrait être déployée sur l'ensemble des départements.

→ Uniquement pour le département 53 : www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr

Concrètement, comment cela se passe ?

Une stagiaire est habilitée à vous suivre en tournée, ainsi qu'à réaliser les actes infirmiers que vous lui confiez. Les soins réalisés par votre stagiaire sont facturés. Nous vous recommandons de demander l'autorisation à vos patient-es.

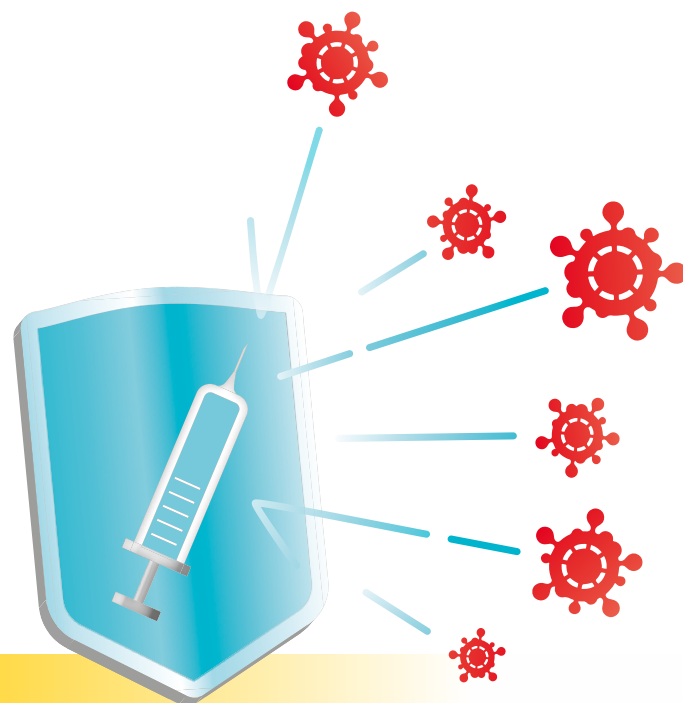


VACCINATION

Tenir les comptes de la vaccination anti-grippale

Les infirmier-es libérales vaccinent les patient-es sur prescription. Depuis 2008, les IDELs peuvent pratiquer l'injection du vaccin anti-grippe sans prescription médicale car elles-ils sont habilités à le faire. Dans l'objectif de faire reconnaître nos compétences et notre droit à la vaccination, l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire vous invite à comptabiliser le nombre des vaccinations réalisées durant la campagne de vaccination anti-grippale 2017-2018.

Merci de bien vouloir nous transmettre ces données via le questionnaire sur notre site internet : www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr.



Pour vous tenir au courant de ce qui se passe dans la politique de santé pour les infirmiers libéraux en Pays de la Loire, laissez-nous vos coordonnées par mail à contact@urps-idel-paysdelaloire.fr ou par courrier à URPS Infirmiers, 5 boulevard Vincent Gâche, 44200 NANTES

NOM : _____ PRÉNOM : _____
LIEU D'EXERCICE : _____
MAIL : _____
TÉLÉPHONE : _____

Rédaction : Delphine Lethu - L'Œil à la Page / URPS
Conception graphique et maquette : Lise Rousseau
Crédits photos : Fotolia
Mention : Ne pas jeter sur la voie publique



INF #7 S

JANV. 2018

L'URPS DES
INFIRMIERS LIBÉRAUX
VOUS INFORME



Les infirmier-es pratiquent au quotidien une approche globale de la personne soignée, respectant son autonomie.



Éducation thérapeutique du patient

Une (r)évolution de notre métier

L'éducation thérapeutique est devenue une priorité pour améliorer les soins des personnes atteintes de maladies chroniques. En Pays de la Loire, 62 % des IDELs suivent un patient diabétique insulino-traité. Les infirmier-es, au plus près des malades, ont un rôle de prévention. Pourtant, cette démarche éducative innovante peine à se développer.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est une démarche éducative pour rendre les personnes actrices de leur santé. Elle aide les malades chroniques (diabète, asthme, mucoviscidose...) à acquérir un savoir-faire afin d'améliorer leur état de santé et leur qualité de vie. Inscrite dans le parcours de

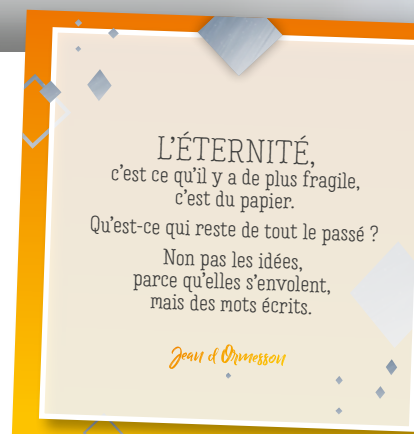
soins, l'ETP combine sensibilisation, information, apprentissage, accompagnement psychosocial, suivi du traitement prescrit...

Une approche innovante et efficace dans la prise en charge du malade

Depuis 2009, la loi Hôpital, patients, santé et territoires en a fait une priorité pour améliorer les soins des patient-es atteints de maladies chroniques. Les bénéfices de cette démarche sont nombreux en termes de qualité de vie, de meilleure observance des prises médicamenteuses, de réduction du nombre des complications et de diminution du nombre d'hospitalisations. Cette approche pluridisciplinaire et innovante nécessite une

coopération entre les professionnel-les de santé.

Le programme part de la volonté du malade en fonction de ce qu'il veut apprendre



L'ÉDITO

David Guillet, Président de l'URPS

Chères collègues, chers collègues, Au nom de l'URPS permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018 à vous ainsi qu'à votre entourage.

Cette nouvelle année sera notamment l'occasion de porter de nouveaux projets et de poursuivre les travaux engagés.

Profession en pleine mutation, de nombreux défis nous attendent, tant sur le plan structurel que organisationnel. L'hôpital sera un passage, le domicile un lieu de soin, de vie, voire de fin de vie.

Le numérique, la coordination, le parcours patient sont dès aujourd'hui et seront pour demain notre quotidien.

A nous, infirmiers, de saisir ces évolutions comme des défis à relever pour rendre notre métier plus lisible et incontournable dans l'organisation du soin. Notre force réside dans notre capacité commune à accepter, appréhender ces changements. Compte tenu de notre adaptabilité au quotidien sur le terrain je n'ai guère d'inquiétude sur ce point.

Aussi, le thème « l'infirmière libérale, demain » nous semble tout indiqué pour la journée régionale organisée le 10 avril 2018, et c'est avec plaisir que nous vous invitons à nous rejoindre lors de cette rencontre à destination des infirmiers libéraux. Travailler à vous représenter et défendre l'exercice professionnel de toutes les infirmières, ce sont les engagements que nous portons au quotidien en tant qu'élus URPS, et nous poursuivrons cette tâche avec enthousiasme en 2018.

À très bientôt



Former les professionnel·les de premier recours

Depuis 2014, une formation commune (voir en bas) a été testée auprès de 120 IDELs et 90 pharmaciennes du territoire. Les premiers retours sont très prometteurs. La formation a favorisé l'adoption d'attitudes et de postures éducatives auprès des patientes. Les connaissances acquises ont été réutilisées : apports théoriques, techniques de communication, outils... « La formation a fait évoluer mon approche, précise une participante. L'éducation thérapeutique n'est pas un amas d'informations à donner au patient. Le projet part de sa volonté, en fonction de ce qu'il veut apprendre ». Pour d'autres, la formation a eu un impact sur « l'écoute des personnes et la formulation des besoins car il faut leur donner plus la parole et les aider à se fixer des objectifs ».

Créer des conditions propices à la mise en place de l'ETP

À l'issue de la formation, les IDELs étaient convaincu·es de la « nécessité » de l'éducation thérapeutique. Pour autant, très peu l'ont mise en place. Les raisons ? L'absence de rémunération spécifique, la mauvaise connaissance des acteurs de santé du territoire, l'absence de médecin intégré dans le projet, les difficultés administratives, le problème du lieu ou encore le manque de temps. Ces freins doivent être levés pour permettre aux IDELs de s'engager dans cette démarche. Former les professionnel·les du premier recours, assouplir le cadre et adapter la rémunération sont nécessaires pour permettre à l'éducation thérapeutique des patients d'intégrer les soins de premier recours.



Mettre en place un programme d'éducation thérapeutique

Une formation en deux temps

Vous souhaitez participer à l'accompagnement de patientes chroniques ? Une formation à l'éducation thérapeutique est proposée en formation continue au pôle Santé de l'université de Nantes. Cette formation de 40h est agréée Développement professionnel continu (DPC). La formation se compose de deux modules de 3 jours. Le module de sensibilisation (20h) suivi du module perfectionnement (20h) donnent les bases nécessaires pour monter un programme d'éducation thérapeutique. Cette formation commune, pharmaciennes et infirmières, créée les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des professionnel·les de santé.

SRETP, UN NOUVEAU DISPOSITIF RÉGIONAL

Depuis la fin 2017, un nouveau dispositif, la Structure régionale d'éducation thérapeutique du patient (SRETP Pays de la Loire), ouvert aux professionnel·les, associations de patients et d'usagers, et aux décideurs de la région a été mise en place. Sa vocation est de développer l'ETP en Pays de la Loire.

UN OUTIL À VOTRE DISPOSITION : CARTEP

→ www.educationtherapeutique-pdl.fr

Le site internet CARTEP, répertoire de ressources en ETP, présente l'ensemble des programmes ETP dans la région Pays de la Loire. Il permet de visualiser sur une carte les programmes autorisés. Vous y trouverez notamment les structures d'appui sont les anciens réseaux diabète des départements 49,53,85 et 72, ainsi que MC44. Ces dernières ont pour mission l'appui aux professionnels du 1er recours, l'accompagnement du patient vers son autonomie, principalement par la mise en œuvre de programmes d'ETP.



MODULE 1: SENSIBILISATION (20 H)

ANGERS > 10, 11 et 12 janvier 2018
SAINT-NAZAIRE > 7, 8 et 9 mars 2018
NANTES > 28, 29 et 30 mars 2018
LE MANS > 25, 26 et 27 avril 2018
LAVAL > 30, 31 mai et 1 juin 2018
LA ROCHE-SUR-YON > 12, 13 et 14 septembre 2018

MODULE 2: PERFECTIONNEMENT, MISES EN PRATIQUE (20 H)

SAINT-NAZAIRE > 5, 6 et 7 septembre 2018
LA ROCHE-SUR-YON > 12, 13 et 14 septembre 2018
NANTES > 19, 20 et 21 septembre 2018
ANGERS > 17, 18 et 19 octobre 2018
LE MANS > 14, 15 et 16 novembre 2018
LAVAL > 12, 13 et 14 décembre 2018

POUR VOUS INSCRIRE :

rendez-vous sur notre site internet :
→ www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr



RETOUR SUR

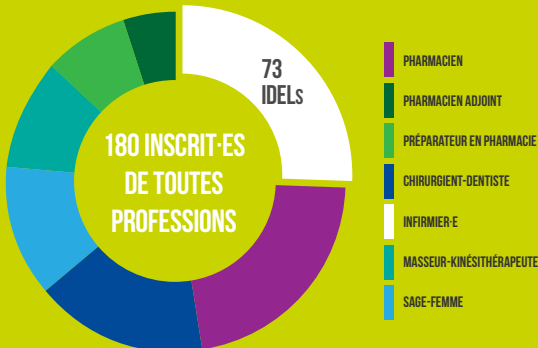
En finir avec la cigarette

Les soirées de sensibilisation inter-professionnelle sur le sevrage tabagique : un franc succès !

Cinq soirées de sensibilisation à l'arrêt du tabac ont réuni des professionnel·les de santé. Une occasion de s'informer sur l'arrêt de la cigarette et de faire le point sur notre accompagnement.

Depuis la loi de Modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, les infirmier·es prescrivent des substituts nicotiniques. Pour vous accompagner dans ce nouveau rôle, 5 soirées de sensibilisation inter-professionnelles sur le sevrage tabagique se sont déroulées en novembre, lors du « Moi(s) sans Tabac ». Soutenues par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, ces soirées s'inscrivaient dans le cadre du plan régional de réduction du tabagisme. L'objectif était de dresser une vision globale de l'accompagnement du patient dans le sevrage tabagique.

77 % des IDELs souhaitent avoir une formation approfondie sur le tabac. L'intervention de tabacologues a été suivie de retours d'expériences de professionnel·les de santé libérales. Au total, 73 IDELs sont venues s'informer sur l'arrêt du tabac. Une enquête, réalisée à l'issue des soirées, a montré que les participantes se sentent désormais en capacité d'aborder le sujet de l'arrêt du tabac avec leur patient·e, sans aller jusqu'à l'accompagner dans un projet de sevrage tabagique. Pour répondre à cette demande d'outils, l'URPS déploiera, au cours de l'année 2018, des actions de formation à l'entretien motivationnel et à la prescription de traitements substitutifs.



EN BREF....

HAD – vers une charte de bonnes pratiques régionale

Nous avons initié depuis Septembre 2016, un travail avec des représentants des HAD de la région afin d'harmoniser les pratiques conventionnelles en Pays de la Loire. Pour cela, un groupe de travail a été constitué et en est ressorti « une charte de bonnes pratiques IDEL-HAD », qui vous a été présenté au printemps lors des après-midi thématiques. Afin de nous rapprocher au plus près de vos préoccupations, nous avons sollicité l'avis des Idels présents aux après-midis par email sur ce document qui n'est à l'heure actuelle qu'une proposition. La charte finalisée vous sera présentée lors de la journée régionale.

Harmonisation des conventions SSIAD / IDELS

En Maine et Loire, Dans le cadre des échanges URPS et ARS, une harmonisation des conventions entre les acteurs du domicile est travaillée depuis le second semestre 2016. La convention départementale SSIAD - IDELs est finalisée et sera diffusée à partir du 1er Avril 2018. Des réunions de présentation de cette convention seront organisées sur l'ensemble du département. Elles permettront de présenter les termes nouveaux du partenariat et de répondre aux éventuelles questions.

2 dates sont d'ores et déjà posées :

Le 13 mars 2018 au lion d'Angers et le 20 février 2018 à Beaupréau pour le secteur Sud Ouest (Mauges - Cholet)

Quand l'appétit va, tout va

DÉNUTRITION, UN PROJET RETENU AU NIVEAU NATIONAL

Priorité pour l'ARS, la dénutrition des personnes âgées à domicile est un problème de santé publique reconnu. Une application mobile dédiée à la dénutrition sera lancée au cours de l'année 2018. Cet outil facilitera le repérage et la prise en charge de la personne âgée dénutrie ou à risque de dénutrition. Il s'inscrit dans une logique de parcours de soins. Et cerise sur le gâteau, la téléconsultation sera possible. En parallèle, une formation pluriprofessionnelle pour aider à dépister et lutter contre la dénutrition sera proposée aux intervenant·es à domicile.